

Fonds d'intervention régional

FIR 2025

Budget exécuté



**Pour la santé
de tous
nous prenons
soin de chacun**

Édito	5
Infographies	6
Synthèse	9
Direction de la santé publique et environnementale	19
Direction de l'autonomie et de la santé mentale	23
Direction générale	25
Direction de l'offre de soins	27
Directions territoriales	31



En 2025, le Fonds d'intervention régional (FIR) s'est affirmé comme un outil stratégique au service des priorités de santé en Pays de la Loire, en accompagnant des réponses concrètes, adaptées et évolutives aux besoins de la population. À travers le FIR, l'Agence régionale de santé dispose d'une capacité d'action essentielle pour soutenir l'innovation, renforcer les coopérations et favoriser des organisations plus efficaces et plus proches des réalités locales.

Pour l'année 2025, l'enveloppe du FIR pour la région Pays de la Loire s'est élevé à plus de 282 millions d'euros. Ces moyens ont permis de soutenir des actions portées par une grande diversité d'acteurs – établissements sanitaires et médico-sociaux, professionnels de santé, structures d'exercice coordonné, associations, collectivités et partenaires institutionnels – et d'intervenir sur l'ensemble des champs d'action de l'ARS : organisation des soins, coordination des parcours, prévention et promotion de la

santé, démocratie sanitaire et sécurité sanitaire. Les financements mobilisés traduisent une double ambition : consolider les dispositifs structurants déjà engagés sur les territoires et accompagner l'émergence de projets nouveaux, en cohérence avec les orientations nationales et les priorités régionales de santé dans le cadre du Projet régional de santé 2023-2028. Ils répondent à des enjeux persistants d'accès aux soins, d'adaptation de l'offre et de renforcement des coopérations entre acteurs. Cette plaquette propose une lecture synthétique et territorialisée de l'utilisation du FIR en 2025, organisée par direction et par délégation territoriale. Elle met en lumière les principaux axes d'intervention et des exemples d'actions soutenues, valorisant l'action conduite sur le terrain, au plus près des territoires et des besoins de la population. Elle témoigne de l'engagement constant de l'ARS Pays de la Loire et de ses partenaires pour agir partout dans la région, pour contribuer à améliorer la santé de toutes et tous.

Bonne lecture !

Jérôme Jumel
Directeur général de l'Agence régionale de santé
Pays de la Loire

BUDGET DU FIR EXÉCUTÉ EN 2025 :

282 259 979 €

dont
6 523 277 €
de fonds
d'intervention
territorial

DT 44	2 504 244 €
DT 49	1 261 554 €
DT 53	642 882 €
DT 72	852 575 €
DT 85	1 262 022 €

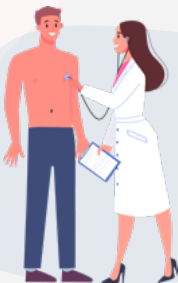
GRANDES PRIORITÉS 2025



5 802 626 €

RESSOURCES HUMAINES
EN SANTÉ

ACCÈS AUX SOINS PRIMAIRES



39 679 782 €



15 619 815 €

SANTÉ MENTALE
ET SOINS PSYCHIATRIQUES

SANTÉ PUBLIQUE
ENVIRONNEMENTALE



2 053 818 €



8 166 294 €

PERSONNES ÂGÉES

PERSONNES EN SITUATION
DE HANDICAP



11 608 377 €

Direction	Exécution 2025 (décaissé)
Direction de l'autonomie et de la santé mentale (DASM)	44 788 220
Direction DASM	9 393 734
404-EMSP (Equipes Mobiles de Soins Palliatifs) - Appui	9 376 155
560-Fonctionnement DASM	17 579
Parcours des personnes âgées	8 166 294
189-PACT-EHPAD - Equipes Mobiles	280 000
190-EHPAD de demain- DIVADOM	210 000
191-Projet Acopa - Gérontopôle	50 000
193-DAC - CPOM gérontopole	132 960
273-PMND - groupe malades jeunes Alzheimer et MA	280 000
305-Audits/Accompagnement ESMS - Marché Pluriattributaire	112 569
406-EAAR (Equipes d'Appui Adaptation et Réadaptation) - Hors PAERPA	180 000
425-DAC 44 (ex réseau + Maia)	2 053 000
426-DAC 49 (ex réseau + Maia)	1 845 200
427-DAC 53 (ex réseau + Maia + PTA)	489 000
428-DAC 72 (ex Maia)	1 031 416
429-DAC 85 (ex réseau + Maia + PTA)	820 000
430-Ex Actions Paerpa non incluses dans les DAC	10 535
440-Evaluation des DAC	64 830
539-IPA en EHPAD - Crédit starter	60 000
540-MOOC Aide à la prise du médicament	14 808
567-AAC sécurisation circuit du médicament en EHPAD	45 000
568-URIOPSS	14 250
573-Financement de l'intérim de l'EHPAD de Tennie	32 726
574-Expérimentation temps de répit en SSIAD	60 000
587-EMF 49/ICOPE	380 000
Parcours des personnes en situation de handicap	11 608 377
153-Prévention du handicap / accompagnement précoce	305 000
276-Aide à la restructuration et à la réorganisation des ESMS	629 500
277-CREAI (dont START)	121 771
278-Réseau Cokillage (Polyhandicap)	76 000
279-SRAE - Déficiences sensorielles	10 000
280-SRAE - TA - pérenne	114 000
283-EMPLOI ACCOMPAGNES PH (crédit ETAT)	2 402 100
284-Formations croisées (PHV + Troubles psy.)	60 000
285-GEM	4 443 535
287-PRITH - Insert° pro. des travailleurs handicapés (ESRP-ESPO)	323 500
288-Dispositif "16/25 sans solution" (53)	150 000
289-SAPAD - PEP 44 - Financement d'un poste de psychologue	55 000
290-Stratégie aidants - Répit	500 000
291-Niveau 2 TSLA - APF (53)	100 000
298-Plan d'actions Polyhandicap (Centre Ressource / équipes mobiles)	285 000

Direction	Exécution 2025 (décaissé)
299-AMI Jeunes en amendement Cretons	500 000
302-Niveau 2 TSLA - VYV - MONTECLAIR (49)	150 000
546-Financement communauté C360	100 000
585-FATESAT	1 282 970
Santé mentale et soins psychiatriques	15 619 815
096-CSAPA - (fonctionnement, ex DAC)	666 389
098-SRAE Addictions	394 500
102-ELSA - Equipe de liaison et de soins en addictologie (dont SEGUR en 2022)	3 667 042
237-Accompagnement à la sortie des personnes hospitalisées au long cours en psychiatrie (FONGIBILITE DAF/PSY)	3 141 196
344-DAC - CREHPSY (centre ressource handicap psychique)	180 000
352-Appui spécifique à l'association pairs aidants Pouvoir d'agir 53	20 000
353-Prise en charge des TCA (troubles conduites alimentaires)	145 157
354-Renforts dans les structures de psychiatrie / diversification des métiers en psychiatrie	1 263 821
355-Psycho-trauma	378 289
356-Assise santé mentale - lits à la demande	808 594
357-Pair aidance (Assises santé mentale - pair pro)	225 000
359-Frais de déplacement coordonateurs PTSM	2 000
360-Chargé de mission task force psy EST	60 000
494-Appui ADGESTI	12 000
495-Financement IPA Santé mentale	300 000
505-Plan d'urgence en psychiatrie	2 450 327
579-Créneaux de consultations non programmées en CMP	448 500
580-Renfort équipe pédo psy Angers	157 000
584-UPSY Angers	1 300 000
Direction générale (DG)	801 620
Communication	13 212
313-Communication accompagnement transformation du système de santé	13 212
Direction scientifique des stratégies de santé	314 400
433-Ingénierie projets art. 51	314 400
Démocratie sanitaire et territorialisation	1 750 192
311-Culture et Santé (sanitaire)	25 860
312-Culture et Santé (Médico soc)	46 077
317-Formation des représentants des usagers - CVS	59 500
318-Communication Démocratie sanitaire	10 038
320-Débats et études	11 083
321-Expression des besoins des usagers	3 744
322-Coordination et animation Démocratie sanitaire	78 799
506-VVF Dispositifs sanitaires de prise en charge des femmes victimes de violences	160 000
507-UAPED (Unités d'accueil pédiatriques enfants en danger) - lutte contre les violences faites aux enfants	1 046 747
538-Prise en charge psychologique des auteurs de violences faites aux femmes (CPCA)	65 000
552-Fonctionnement des instances de démocratie sanitaire	13 345
565-EPRRD-ex-AC-enfance en danger	230 000
Veille, observation, analyse, évaluation	490 588
339-Observation (EPIC)	65 000
340-Observation (ORS)	296 978
341-Observation (ORS-ORU)	128 610

Direction	Exécution 2025 (décaissé)
Direction de l'offre de soins (DOS)	179 644 948
Accompagnement des établissements de santé	91 311 206
155-Addicto - Pair aidance hospitalière	45 000
159-Aide établissement en difficultés ES	18 000 000
161-MAD - Maintien des activités déficitaires	2 116 781
162-MAD - Maintien des activités déficitaires (Concessions de service public)	649 180
179-Accompagnement GHT	1 400 000
180-SEMAPHORE - Système d'information achats pour des hopitaux aux achats responsables (GHT)	227 785
186-MIG - Consultations mémoires	5 477 114
187-MIG - EMG (Equipes Mobiles de Gériatrie)	4 964 743
188-EMG (SEGUR)	300 000
196-Pharmacie Clinique + GHT 49 - AAP	100 000
198-MIG FIR nutrition parentérale dom	353 059
199-OBEPEdia expérimentation nationale parcours obésité pédiatrique sévère	110 000
200-Centre spécialisés obésités (C1 - 2021)	223 800
203-MIG - Centres Périnataux de Proximité	357 266
204-SRAE - Réseau Sécurité Naissance	900 000
205-PDSES - Ets publics	41 344 185
206-PDSES - Astreintes en Ets Privés (libéraux)	3 421 800
207-PDSES - Gardes en Ets Privés	1 711 026
221-MAPES - Mission Appui à la performance hospitalière	710 000
226-SRAE - Santé de l'enfant	318 366
238-MIG - Emplois de psychologues ou assistants sociaux en maternité hors cancer	1 900 000
252-MIG_FIR_OMEDIT	310 000
253-Mise en place d'un registre régional des angioplasties coronariennes	364 500
254-amorce_2022_endométriose	270 000
256-DAC - Diabenfant	175 000
258-PRIOR - Plate-forme régionale d'information et d'orientation des maladies rares	579 485
260-Troubles des apprentissages et du langage	120 000
261-Prise en charge de la douleur chronique	40 000
304-Audits/Accompagnement ES - Marché Pluriattributaire	33 960
442-MIG FIR consultation post AVC	330 405
531-SAS Assistants de régulation médicale manquant suite à la mise en place des SAS	2 873 063
532-Mise à niveau des mammographes	200 000
545-EGALIM	1 112 416
551-Plan Greffe	64 355
ARBITRAGES AUTRES AIDES	207 917
Accès aux soins primaires	39 679 782
156-Contrat début d'exercice MG	3 705
172-Accompagnement des projets - APMSL (Asso des pôles et maisons de santé libéraux) - Accompagnement MSP	596 505
173-MSP - Accompagnement des projets	587 389
174-CPTS - Accompagnement des projets	130 000
175-Centre de santé - Accompagnement des projets (400 médecins généralistes en zone sous dense)	118 776

Direction	Exécution 2025 (décaissé)
176-ESP - CLAP Accompagnement	540 000
177-Accompagnement des centres de santé pluriprofessionnels	127 851
178-Accompagnement SEC participatives	199 950
208-PDSA - fonctionnement ADOPS et SI	1 401 517
209-PDSA - kiné respiratoire	673
210-PDSA - Maisons médicales de garde - Fonctionnement coordination	1 270 905
211-PDSA Dentaire - Régulation Dentaire	41 015
214-PDSA Astreintes effecton	8 636 736
215-PDSA REGULATION LIBERALES	6 787 201
217-SAS 85	504 799
218-SAS 49	654 240
219-SAS 53	554 117
220-PDSA PEDIATRIQUE	19 640
240-MSP Consultation psychologue (SEGUR - mesure 31)	211 144
242-Transports sanitaires - Expérimentation : véhicule de liaison santé au SDIS d'Evron (53)	140 000
243-SAS 72	762 580
244-SAS 44	1 758 444
245-Externalisation du contrôle des véhicules de transport sanitaires - MARCHE DOSA-2019-03 / CHD Vendée / Fin Déc 21	2 079
246-Mise en œuvre réforme TSU - indemnité de substitution SDIS	570 480
247-Mise en œuvre réforme TSU - carences ambulancières	2 346 050
248-Coordination ambulancière (avec généralisation)	1 100 254
249-Transport sanitaire bariatrique	31 800
262-Inter-URPS	319 500
263-Soins non programmés infirmiers	220 402
266-MCS - Formation	57 674
267-MCS - Intervention - Libéraux	125 556
268-MCS - Intervention - Salariés	109 235
269-URPS médecins	84 640
270-URPS orthophonistes - coordination de l'accompagnement des sages-femmes, podologues, orthophonistes et orthoptistes libéraux	117 865
451-Aide transitoire aux transporteurs sanitaires dont NAO	208 549
470-SNSM	6 592
480-SEGUR - Accompagnement Équipes de soins spécialisés	56 000
496-Centres de santé - Fédération des centres de santé	171 000
504-PDSA-Actes dérogation ministérielle	4 959 512
534-Medicobus	180 000
536-CSI BAD (branche aide à domicile - complémentaire indemnitaire)	2 748 304
559-CSNP - Centre de soins non programmés	1 217 104
Direction DOS	57 319
309-Fonctionnement hors marché	57 319
Investissement	24 282 862
182-Soutien aux opérations d'investissement (piloteable)	18 208 686
183-Investissements (non pilotables)	5 060 567
184-Construction de référentiels investissement - sanitaire	18 630
224-Etudes préalables aux opérations d'investissement dont MAPES	994 979
Numérique en santé	9 560 868
382-Accompagnement E-santé	434 390
384-Cellule Identito vigilance régionale	38 482
385-Déploiements telemedecine	722 477
386-E-Parcours SNACS	2 044 587
387-Expérimentation télémédecine ACTES	24 032

Direction	Exécution 2025 (décaissé)
388-Renfort médical ARS pilotage	21 593
389-SEGUR - RENFORTS GRADEs	1 097 001
390-SI structurants GCS (construction des projets)	950 963
391-SI structurants GCS (support et maintenance)	2 337 510
392-Fonctionnement ENRS-GCS E-santé	280 000
396-Collectif SI ESMS	80 000
398-Co-investissement FEDER ESMS télésanté	124 700
400-Co-investissement FEDER SSI	94 800
401-Co-investissement FEDER Equipt. CPTS	48 900
432-DAC Outils numériques dont Via Trajectoire	213 900
487-GCS Formation Esanté et Intelligence Artificielle	50 600
547-SSI-Centre de ressources régional cyber	854 162
575-Projets numériques SAMU, ESMS télésanté, SSI, équipement CPTS (non éligibles FEDER)	138 771
Qualité, pertinence, efficience	8 950 285
154-Déploiement des dispositfs de consultations dédiées	1 050 000
163-Actions qualité transversale cancérologie (établissements)	5 233 176
164-AJA - Dispositif appui Adolescent et Jeunes Adultes atteints de cancer	245 000
165-Actions qualité transversale cancérologie (LIBERAUX)	328 164
169-Parcours de soins global après traitement du cancer	90 360
170-ONCO-PL	664 106
171-Prévention podologique des effets secondaires des traitements de cancérologie URPS Pédicure Podologue	6 400
230-SRA Qualité - objectifs DSPE - EIG	90 000
231-SRA Qualité - objectifs MS	117 000
232-SRA Qualité - objectifs sanitaires	405 000
233-SRA Qualité - objectifs soins primaires	45 000
235-APIMED - Groupes Qualités pairs	503 759
549-Dispositif Handigynéco	172 320
490-SEGUR Innovation	4 000
Ressources humaines en santé	5 802 626
361-AC AOSE RH accompagnement financier à l'attractivité médicale	3 428 898
362-Accompagnement de projets de formation innovants	29 746
364-CLACT Médico-sociaux - Région	309 617
365-CLACT Sanitaire	138 195
368-Externalisation CCPS (Certificat de capacité de préleveur sanguin) - Marché	54 000
370-IPA - Infirmiers en pratiques avancées	675 300
372-Partenariat avec asso SPS (écoute aide accompagnement essentiellement psy) cible : étudiants	60 000
374-Simulation en santé	250 000
375-SRAE Qualité - simulation en santé	58 500
377-Politique emploi	20 000
378-Accompagnement des formations qualifiantes	398 040
379-Promotion de la recherche en soins primaires	150 000

Direction	Exécution 2025 (décaissé)
381-Soutien à l'universitarisation	140 000
455-Conventions QVT avec autres organismes (PLAM)	3 360
491-Accompagnement de la pratique managériale	25 920
586-Accompagnement situations individuelles	1 050
588-Attractivité des territoires	60 000
Direction de la santé publique et environnementale (DSPE)	48 735 142
Direction DSPE	451
130-Fonctionnement DSPE	451
Prévention et action sur les déterminants de santé	43 586 288
077-Fonds Addictions (AAP) - Subvention	2 472 952
078-Fonds Addictions (AAP) - Fonctionnement	188 046
079-AIDES	371 400
082-ASEPT (Association de santé d'éducation et de Prévention sur les Territoires)	45 000
085-COREG EPGV PAYS DE LA LOIRE	10 000
087-COREVIH (Comité de la coordination régionale de la lutte contre le VIH)	624 123
088-CRCDC - Structures régionale de coordination des dépistages des cancers	4 260 000
089-CREPS (Centre de ressources d'Expertise et de Performance Sportive)	18 000
090-CSUMPS 72	40 500
091-SUMPPS 44	70 749
092-SUMPPS 49	78 745
093-Service sanitaire prévention des étudiants en santé	79 700
094-Sports pour tous - (Conseil Régional PdL)	76 500
095-CSAPA Prévention	285 800
097-Acsodent	63 750
099-UFSBD	84 382
100-Démarche "Hopital promoteur de santé" au sein des établissements de santé (publics et privés)	90 000
101-Du pain sur la planche	135 000
107-Enveloppe régionale prévention	153 000
108-Programmes d'ETP	2 834 261
110-SRAE Nutrition	459 000
111-Formation dénutrition IFSO - Marché public	21 532
113-Formations prévention suicide	105 450
114-ICAPS (Intervention Centrée sur l'Activité Physique et la Sédentarité)	90 800
115-IREPS - Instance Régionale d'éducation et de Promotion de la Santé	1 407 545
116-Prescription d'activité physique (ON Y VA) - Marché NOBILITO	4 104
117-Maison Sport Santé	608 500
118-PromoSanté Pays de la Loire	219 960
121-OSCARS - maintenance du site internet	8 500
122-OSCARS (cartographie actions reg de santé) - marché ORS BFC	45 000
124-Planning familial + PTCI	198 966
125-Solipsy (ex-Recherche et rencontres)	166 150
126-Prévention et protection de l'enfance (contractualisation préfet/ARS/CD)	1 910 627
128-UNAFAM - Union Nationale de Familles et Amis de personnes Malades et/ou Handicapées Psychiques	62 190
129-ARML (association régionale des missions locales)	199 975
132-Prévention médico-social PH	296 796
145-Marsoins - fonctions supports	240 000

Direction	Exécution 2025 (décaissé)
201-Réseau CLAN (nutrition)	71 997
330-Lutte contre les inégalités de santé/aller vers	211 619
332-EX MIG FIR PRECARITE	5 291 832
333-PASS mobiles départementales	3 481 015
334-Mesure 9 Assises santé mentale - Accompagnement psy dans les structures sociales	422 500
337-Personnes sous main de justice	54 145
338-Interpretariat	205 000
422-DAC - Ex-Réseaux ETP (portage ex réseaux ETP en Mayenne et Vendée)	333 040
459-Vaccinations HPV	756 490
486-Partenariat régionaux précarité	41 400
509-CFPD - Centre Fédératif de Prévention et de Dépistage de Nantes	3 707 497
510-CFPD - Centre Fédératif de Prévention et de Dépistage de Saint Nazaire	863 914
511-CFPD - Centre Fédératif de Prévention et de Dépistage de Maine-et-Loire	2 075 000
512-CFPD - Centre Fédératif de Prévention et de Dépistage de la Mayenne	777 367
513-CPVD - Centre Fédératif de Prévention de Vaccination et de Dépistage de la Sarthe	1 346 772
514-CFPD - Centre Fédératif de Prévention et de Dépistage de la Vendée	1 784 818
515-Grande cause nationale : AAP auprès des collectivités pour action public précaires	292 181
516-MDA LOIRE-ATLANTIQUE	1 072 838
517-MDA MAINE-ET-LOIRE	882 905
518-MDA MAYENNE	404 799
519-MDA SARTHE	539 720
520-MDA VENDEE	728 772
523-Vaccinations HPV (fonctionnement)	44 335
544-MARCHE Audit organisationnel et financier CRCDC	27 840
556-Nightline	40 000
571-Prévention en santé mentale	101 490
Santé environnementale	2 053 818
057-Enveloppes régionales Santé Environnement - Projets structurants régionaux PRSE4/PRS3	104 798
058-Enveloppes départementales PRSE4-PRS3/CLS	126 203
059-AIR Pays de la Loire	54 000
060-CMEI - Conseillers médicaux en environnement intérieur	230 000
061-Urbanisme favorable à la santé (UFS) et Evaluation de l'Impact sur la Santé (EIS) + diagnostic local en santé environnementale	82 500
065-Animation du PRSE4 (AMO) (PWC via UGAP)	8 775
068-Le pôle	18 000
069-Lutte Anti-vectorielle	254 753
070-Analyse Coquillages - Matériel SE - analyses - Contrôle sanitaire - expertises (+ signaux QAI (exAirPdL) + signaux radon + signaux espèces à enjeu sanitaire)	80 991
071-MUSAZIK (prévention des risques auditifs)	25 000
072-POLLENIZ (prévention ambroisie et pdts phyto)	49 922
073-POLLINARIUM (allergies aux pollens)	29 000
074-GRAINE	60 000
076-Renfort du centre régional de pathologies professionnelles et environnementales (CHU Angers)	655 200

Direction	Exécution 2025 (décaissé)
120-Mutualité Française	62 702
146-Action de communication Moustique tigre	9 374
147-UFC Que Choisir	20 000
525-Projets de prise en charge de situations complexes d'habitat dégradé	86 600
570-Plateforme PREVENIR au CHU de Nantes	96 000
Vielle sanitaire et situations sanitaires exceptionnelles	3 094 584
136-Kits sanguins - PCR - Vaccins - Evénements	4 270
137-Renfort prudentiel	149 757
138-Situation sanitaire exceptionnelle	56 361
139-Formation à la certification électronique de décès	84 197
140-Stratégie prévention des infections et antibiorésistance (CPIAS, CRATB, EMA)	2 800 000
Direction territoriale de la Loire-Atlantique (DT44)	2 504 244
001-Prévention en structure d'exercice coordonné (AAP)	87 057
002-Situations complexes/individuelles critiques - Accompagnement	361 100
003-Précarité PRAPS	821 600
004-Prévention et promotion santé	353 522
005-CLS (Contrats locaux de santé)	440 450
009-Fonctionnement (facture locations salle/frais de réception/location matériel)	4 654
010-PTSM (projets territoriaux de santé mentale) - Actions	60 000
011-PTSM (SEGUR - poste de coordonnateur)	65 000
345-CLSM - Accompagnement coordonateurs DT44	12 500
499-MDA dont maisons des enfants et des parents	201 000
582-Frais actes commissaires de justice liés aux professionnels de santé	97 361
Direction territoriale de Maine-et-Loire (DT49)	1 261 554
012-Prévention en structure d'exercice coordonné (AAP)	59 478
013-Situations complexes/individuelles critiques - Accompagnement	180 109
014-Précarité PRAPS	356 800
015-Prévention et promotion santé	82 311
016-CLS (Contrats locaux de santé)	198 017
017-Soutien des acteurs locaux MS	32 300
020-Fonctionnement (facture locations salle/frais de réception/location matériel)	1 539
022-PTSM (SEGUR - poste de coordonnateur)	65 000
500-CNR Santé	286 000
Direction territoriale de la Mayenne (DT53)	642 882
024-Situations complexes/individuelles critiques - Accompagnement	178 770
025-Précarité PRAPS	127 450
026-Prévention et promotion santé	37 859
027-CLS (Contrats locaux de santé)	177 890
031-Fonctionnement (facture locations salle/frais de réception/location matériel)	11 713
032-PTSM (projets territoriaux de santé mentale) - Actions	26 150
033-PTSM (SEGUR - poste de coordonnateur)	60 000
501-CNR	23 051
Direction territoriale de la Sarthe (DT72)	852 575
034-Prévention en structure d'exercice coordonné (AAP)	29 710
035-Situations complexes/individuelles critiques - Accompagnement	121 832
036-Précarité PRAPS	201 000
037-Prévention et promotion santé	45 710

Direction	Exécution 2025 (décaissé)
038-CLS (Contrats locaux de santé)	284 291
039-Soutien des acteurs locaux MS	2 000
040-CLACT Médico-sociaux	20 000
042-Fonctionnement (facture locations salle/frais de réception/location matériel)	338
043-PTSM (projets territoriaux de santé mentale) - Actions	75 248
044-PTSM (SEGUR - poste de coordonnateur)	40 000
502-CNR	32 446
DT85	1 262 022
046-Prévention en structure d'exercice coordonné (AAP)	17 750
047-Situations complexes/individuelles critiques - Accompagnement	85 000
048-Précarité PRAPS	63 413
049-Prévention et promotion santé	37 156
050-CLS (Contrats locaux de santé)	509 759
051-Soutien des acteurs locaux MS	4 000
052-CLACT Médico-sociaux	34 661
054-Fonctionnement (facture locations salle/frais de réception/location matériel)	1 270
055-PTSM (projets territoriaux de santé mentale) - Actions	20 000
056-PTSM (SEGUR - poste de coordonnateur)	60 000
503-CNR-Accès aux soins et prévention	408 569
583-Frais actes commissaires de justice liés aux professionnels de santé	20 444
Total général	282 259 979

Dépenses
réalisées :
48 735 142 €

Le FIR est un levier essentiel de la Direction de la santé publique et environnementale pour accompagner la mise en œuvre de notre mission,. Il est inscrit dans le Projet régional de santé visant à **prévenir**, **protéger** et **promouvoir** la santé des ligériens :

- **Prévenir** en anticipant les risques qui menacent la santé dans un contexte en évolution rapide (risques infectieux, environnementaux, sécuritaires...) et en réponse à une demande accrue de sécurité des soins, des produits de santé et des accompagnements.
- **Protéger** en assurant la sécurité sanitaire des Ligériens face à des risques multiples (infectieux, environnementaux, produits de santé, soins et prises en charge médico-sociales, attentats...) avec une diversité de réponses allant de la veille à la gestion de crise, en passant par la mise en œuvre d'actions.
- **Promouvoir** en agissant sur tous les déterminants de santé avec l'ensemble des leviers à notre disposition (Fond d'intervention régional - FIR, expertise, action partenariale...) et en territorialisant autant que possible nos actions en luttant contre les inégalités sociales de santé.



En 2025, les dépenses réalisées sur le FIR s'élèvent à 48,7 M€ dont 2,7 M€ dédiés aux opérations de lutte contre les addictions.



Sont principalement concernées par cette hausse les lignes de financement suivantes :

- la prévention et la protection de l'enfance dans le cadre de la contractualisation avec les conseils départementaux et les préfetures ;
- le Centre régional de coordination des dépistages des cancers (CRCDC) au regard du rebasage nécessaire objectivé par un audit externe ;
- le Centre d'appui pour la prévention des infections associées aux soins (CPIAS) afin de renforcer son action face à l'accroissement de l'antibiorésistance et la diffusion de germes multi-résistants ;
- le déploiement des dispositifs d'appui à la prise en charge de situations d'incurie (situations complexes d'habitat dégradé) sur l'ensemble des départements de la région Pays de la Loire.

► **Le déploiement du Plan régional santé environnement (PRSE4) lancé en 2024.**

Globalement, l'ARS a mobilisé en 2025 un peu plus d'1 million d'euros (1 044 725 €) pour contribuer au PRSE4 auxquels s'ajoutent 400 000 € alloués aux actions de sécurité sanitaire (lutte antivectorielle, enquêtes environnementales).

Sur cette enveloppe, près de 300 000 € sont directement affectés à des projets sur la santé environnementale en département dans le cadre de l'animation territoriale de l'ARS. Plusieurs acteurs financés au niveau régional accompagnent également des projets locaux. Ainsi, environ 90% des contrats locaux de santé intègrent des projets santé environnement : projets portant sur la qualité des bâtiments accueillant des enfants, projets d'urbanisme favorable à la santé, actions de sensibilisation des professionnels ou du public, etc.

A titre d'illustration, la collectivité Mauges Communauté (Maine-et-Loire), avec l'appui du CPIE Loire Anjou (centre permanent d'initiatives pour l'environnement), a conduit plusieurs campagnes de prévention du risque radon et le recrutement de particuliers volontaires pour réaliser des mesures de ce gaz radioactif dans leurs logements. Cette démarche est maintenant pérennisée au sein de la Maison de l'habitat de Mauges Communauté.



► **Après une évaluation de deux dispositifs d'appui à la prise en charge des situations d'incurie dans le logement en 2024, l'extension aux 5 départements a été actée.** La recherche des partenariats et des opérateurs potentiels a permis d'initier l'extension du dispositif à deux autres départements en 2025 (4 départements sur 5).

► **Des accompagnements spécifiques financés par l'ARS dans plusieurs départements** auprès d'un panel d'établissements d'accueil du jeune enfant (18 en Loire-Atlantique, 7 en Mayenne, plusieurs établissements recevant du public de la communauté de communes de Noirmoutier). Ces établissements, après une phase de diagnostic accompagné sur leurs pratiques et la qualité de l'environnement de l'enfant dans les crèches et haltes-garderies, ont pu enclencher des changements pour réduire l'exposition aux polluants chimiques des enfants comme des professionnels : techniques d'entretien des sols et des surfaces sans produits chimiques ou avec des produits chimiques moins polluants, renouvellement des pratiques d'aération et d'entretien des VMC et bouches d'aération, modification des mobiliers, matériels pédagogiques, suppression des contenants alimentaires plastiques, etc. Ces établissements deviendront des ambassadeurs dans leur département pour des actions d'essaimage en 2026.

► **La promotion d'un urbanisme favorable à la santé.** Ainsi, un travail spécifique a été engagé ces dernières années autour de la conception et de l'aménagement des cours d'écoles en intégrant les enjeux de santé pour les enfants et adultes usagers de l'école (exposition aux fortes chaleurs, bruit, promotion de l'activité physique, etc.). Plusieurs projets pilotes ont bénéficié d'un accompagnement technique et financier de l'ARS avec l'appui d'acteurs de la communauté d'axe « cadre de vie, aménagement et santé » du PRSE4 comme les CAUE (conseil en architecture, urbanisme, environnement), les acteurs du réseau d'éducation à l'environnement Graine. À l'issue de ces expériences, un guide paru à l'automne capitalise sur ces expériences et pointe des ressources à la disposition des collectivités pour intégrer la santé à leurs projets.



ACTIONS RECONDUITES ET RENFORCÉES

• **La certification électronique des décès**

La connaissance à l'échelle de la région des causes de décès constitue un important outil de pilotage de politique publique. C'est ainsi que le dernier bilan national révèle que les tumeurs représentent la première cause de décès en France (27%), suivies des maladies cardio-vasculaires (infarctus du myocarde, accident vasculaire cérébral : 21.4%). Par ailleurs, ce suivi permet d'estimer l'impact de phénomènes comme la canicule ou les épidémies de grippe.

Ces données sont produites à partir des éléments renseignés dans les certificats de décès rédigés par les médecins (et depuis peu les infirmiers formés sur le sujet). Or, avec le processus classique de remontée des certificats de décès au format papier jusqu'à l'INSERM, il faut environ 2 ans entre le constat d'un décès et son interprétation statistique. L'INSERM a développé un outil numérique (cert-DC) permettant aux médecins de rédiger ce certificat de façon totalement dématérialisée et d'alimenter instantanément la base de données statistiques ainsi que le service d'état civil de la commune. L'ARS a choisi de financer l'accompagnement des établissements de santé, médico-sociaux et médecins libéraux à l'utilisation de cet outil. Sur la période 2023-2025, ce sont plus de 160 médecins et infirmiers libéraux qui ont pu bénéficier d'une formation en ligne et un accompagnement spécifique de plus de 20 établissements sanitaires et 10 médico-sociaux a été réalisé.

Fin 2025, ce sont environ 40% des décès qui sont certifiés par cet outil (contre à peine 10% fin 2022), et la dynamique de progression est forte, avec l'entrée dans la démarche des principaux établissements de santé de la région ainsi qu'un nombre croissant de professionnels libéraux. Le coût de cette action a représenté 121 327 € en 2025 sur le FIR. Il persiste des freins au déploiement de l'outil, en particulier le besoin de connexion de la commune au service pour que la dématérialisation soit totale, mais le nombre de communes raccordées progresse également. Le taux de satisfaction des utilisateurs du service à 88% (statistique 2025) témoigne de l'intérêt à poursuivre la démarche.

• **Maisons Sport-Santé (MSS) :**

Dans le prolongement de la Grande Cause Nationale 2024 portant sur la promotion de l'activité physique et sportive y compris à des fins de santé, le financement accordé aux Maisons Sport-Santé a été porté à 530 000 € en 2024 (contre 310 000 € en 2023), puis à plus de 600 000 € en 2025.

Cet effort financier traduit :

- la volonté de renforcer le modèle économique des Maisons Sport-Santé via une subvention pluriannuelle versée par l'ARS sur le FIR, en sus de l'aide au démarrage originelle, afin de permettre à ces MSS de réaliser l'ensemble des missions afférentes au cahier des charges et d'accentuer leurs actions en faveur de la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé,
- le travail mené pour mailler le territoire et limiter les zones blanches dépourvues en Maison Sport-Santé. 3 nouvelles Maisons Sport-Santé ont ainsi été habilitées conjointement par l'ARS et la DRAJES Pays de la Loire en 2025, portant ainsi à 38 le nombre de MSS habilitées sur le territoire ligérien.

Ce soutien financier facilite également le positionnement des Maisons Sport-Santé comme des pivots territoriaux au carrefour du sport et de la santé en application de la nouvelle stratégie nationale Sport-Santé 2025-2030.

ACTIONS NOUVELLES

• **Impulsion**

Le projet IMPULSION est un programme de recherche national promu par l'institut national du cancer (INCa) visant à évaluer l'intérêt d'un dépistage du cancer du poumon par scanner thoracique à faible dose, associé systématiquement à une proposition de sevrage tabagique.

Porté par l'AP-HP et coordonné par des équipes expertes en pneumologie et radiologie, il sera déployé progressivement dans plusieurs régions françaises. La région Pays de la Loire figure parmi les 5 régions expérimentatrices du projet.

Le programme cible des personnes âgées de 50 à 74 ans, fumeuses ou ex-fumeuses à risque élevé, affiliées à la sécurité sociale et volontaires

Le protocole prévoit de réaliser pour ces personnes jusqu'à trois scanners sur trois ans, avec une prise en charge spécialisée en cas de résultat positif ou indéterminé.

Une consultation de tabacologie est en outre proposée dès l'inclusion, complétée par au moins deux consultations de suivi.

Des actions d'« aller-vers » (unités mobiles, dispositifs territoriaux) seront testées pour améliorer la participation et réduire les inégalités sociales de santé.

L'ARS Pays de la Loire finance la coordination du projet sur son FIR. Elle est garante du déploiement du projet dans la région en lien avec les promoteurs régionaux et veille à l'équité d'accès au dispositif. Elle a à ce titre octroyé 108 000 € au CHU de Nantes pour lancer le projet fin 2025 et pour soutenir les différents intervenants.

IMPULSION constitue une étape clé vers un éventuel dépistage organisé du cancer du poumon en France.

MESURES TRANSVERSALES



• Lutte anti-vectorielle

Face au risque très élevé de recrudescence des arboviroses autochtones en France hexagonale, mis en évidence par l'ANSES, le renforcement coordonné de la lutte antivectorielle s'impose comme une priorité sanitaire.

Le moustique tigre poursuit en effet sa progression, y compris en Pays de la Loire, tandis que la circulation internationale de la dengue, du chikungunya et du zika continue d'alimenter le risque d'importation.

En 2025, plus de 3 000 cas d'arboviroses ont ainsi été recensés dans l'Hexagone, dont plus de 800 cas autochtones liés notamment à l'épidémie de chikungunya à La Réunion.

Face à cette situation, l'ARS, avec l'appui de Santé publique France, organise chaque année la surveillance entomologique et les interventions autour des cas pour prévenir toute transmission locale.

Le FIR soutient de manière transversale cette stratégie de réponse, en finançant notamment les actions de terrain conduites par Inovalys, opérateur spécialisé sélectionné à l'issue d'un appel d'offres (investigations, mobilisation sociale, etc.), à hauteur d'environ 255 000 € en 2025.

Ces interventions ciblées autour des lieux fréquentés par les 124 cas importés* recensés en Pays de la Loire en 2025 (72 cas de chikungunya, 50 cas de dengue et 1 cas de zika) ont permis jusqu'à présent de maîtriser le risque de diffusion locale, puisqu'aucun cas autochtone* n'a été identifié.

Sur le volet prévention, le FIR a également permis d'appuyer des actions portées par des collectivités via leur contrat local de santé, ainsi que de préparer celles, menées respectivement par Inovalys (via le marché public précité) et le Graine, réseau des associations d'éducation à l'environnement de la région (15 000 € dans le cadre d'une convention), visant à accroître, en 2026, la mobilisation des collectivités et la sensibilisation du grand public.

• Petite enfance :

Dans le cadre de la Stratégie Nationale de Prévention et Protection de l'Enfance (SNPPE), 2 020 000 € ont été versés en 2025 aux PMI des 5 départements.

Avec le FIR versé depuis 2020, date de début de la SNPPE, 10 millions d'euros ont permis de déployer des actions de prévention à destination des femmes enceintes et des jeunes enfants, avec comme objectifs principaux :

- l'amélioration de la qualité des parcours périnataux et de la prévention, notamment via des actions d'aller-vers de la PMI en direction, en particulier, des plus vulnérables. L'ensemble des professionnels de 3 PMI ont ainsi été formés au renforcement de la qualité des visites à domicile. Les sage-femmes ont été formées aux entretiens pré et postnataux pour améliorer le parcours des femmes enceintes et accouchées. Une PMI mobile a vu le jour en Loire-Atlantique, permettant d'offrir ses services dans les bidonvilles ;
- l'augmentation du nombre de bénéficiaires d'entretiens pré et postnataux précoces et de visites à domicile avec le renforcement des équipes soignantes puéricultrices, sage-femmes, auxiliaires de puériculture, psychologues, éducateurs de jeunes enfants ;
- l'augmentation du nombre de bilans de santé en école maternelle réalisés par la PMI, par la formation des puéricultrices aux dépistages sensoriels, et à la mise en place de coordination des parcours post-consultations.

Le financement de la SNPPE a aussi permis d'initier des actions dans le champ de la prévention des expositions aux polluants chimiques au sein des PMI. 88 professionnels de PMI ont été formés entre 2019 et 2025 sur des formations financées par l'ARS. Ils intègrent ensuite ces enjeux à leur pratique professionnelle dans le cadre du suivi des femmes enceintes et des nourrissons, organisent des ateliers destinés aux familles ou les intègrent dans leur activité d'agrément des structures d'accueil de la petite enfance.

(*) Cas importé : personne ayant contracté la maladie lors d'un séjour en zone intertropicale - cas autochtone : personne malade n'ayant pas voyagé en zone intertropicale.

FIR 2025

BUDGET EXÉCUTÉ

Direction de l'autonomie et de la santé mentale

Dépenses
réalisées :
44 788 220 €



Le Fonds d'Intervention Régional (FIR) a permis en 2025 de soutenir un ensemble d'actions structurantes dans le champ des politiques publiques portées par la DASM et l'ensemble des Directions territoriales de l'ARS Pays de la Loire.

Ces actions visent toutes à améliorer la qualité des accompagnements, à renforcer les parcours des publics concernés et à soutenir les professionnels dans leurs missions. Elles couvrent des champs variés, allant de la sécurisation du circuit du médicament en EHPAD à l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap, en passant par l'amélioration des réponses en santé mentale.

Dans le champ Personnes âgées, plusieurs actions majeures ont été financées. La première concerne la création et la mise en ligne d'un MOOC dédié à l'aide à la prise des médicaments en EHPAD, conçu spécifiquement pour les professionnels non-infirmiers.

MOOC « aide à la prise des médicaments en EHPAD »

Cet outil intégrant des modules théoriques et des mises en situation vise à renforcer la maîtrise des bonnes pratiques et à accompagner les établissements en renforçant les compétences des professionnels impliqués au quotidien.



Expérimentation en partenariat avec les Plateformes de répit et d'accompagnement (PFRA)

Une autre action notable concerne le soutien à une expérimentation conduite au sein de plusieurs SSIAD des départements de la Mayenne et de la Vendée. Cette démarche vise à tester un fonctionnement avec des horaires de travail sans coupure, incluant du temps libéré ou du temps de répit au bénéfice des aidants. L'expérimentation, menée en partenariat avec les Plateformes de répit et d'accompagnement (PFRA), répond à un double enjeu : développer des modalités nouvelles et plus adaptées de soutien au répit à domicile tout en améliorant l'attractivité des métiers du domicile. Cette dynamique se poursuit en 2026 avec l'accompagnement de deux nouveaux dispositifs, permettant la consolidation du modèle.

Expérimentation d'une Équipe Mobile Fragilité (EMF)

Dans le même champ, une enveloppe FIR soutient l'expérimentation d'une Équipe Mobile Fragilité (EMF) dans le département de Maine-et-Loire. Ce soutien s'inscrit dans le cadre des travaux relatifs à la généralisation du dispositif ICOPE (Integrated Care for Older People). Cette équipe vise à sécuriser le parcours des personnes âgées polyfragiles repérées grâce à l'outil ICOPE en mobilisant, notamment, des infirmières en pratique avancée (IPA) sur trois sites distincts. Dès 2026 cette action sera complétée d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage afin de structurer une réflexion territoriale plus large et préfigurer la généralisation du dispositif, marquant la volonté régionale d'une approche proactive en matière de prévention de la perte d'autonomie.

Dépenses
réalisées :
801 620 €

Fort soutien au développement des SAS (service d'accès aux soins) psy

Dans le domaine de la psychiatrie et de la santé mentale, le FIR complète les mesures nationales en soutenant fortement le développement des SAS psy. L'ARS a fait le choix d'accompagner les initiatives matures des établissements afin de répondre à des besoins particulièrement prégnants dans ce secteur. En parallèle, un appui spécifique est apporté au développement de consultations non programmées en CMP, dans la continuité de la montée en charge des SAS psy. L'objectif est d'élargir et diversifier l'offre en facilitant l'accès à une première réponse psychiatrique, en complément de la mobilisation des professionnels libéraux.

Le FIR contribue également au financement des formations d'infirmiers en pratique avancée en santé mentale et addictologie, dans une perspective de libération du temps médical et de consolidation des équipes pluriprofessionnelles. Enfin et pour valoriser les bonnes pratiques territoriales, une étude sur les CMP ligériens sera engagée en 2026 afin d'identifier les faits probants, d'en partager les enseignements et d'envisager la diffusion des réussites.



Priorité au développement et au renforcement des Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM)

Au sein du département Parcours des personnes en situation de handicap, le FIR soutient un ensemble d'actions d'une grande diversité. Une priorité est accordée au développement et au renforcement des Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM), qui sont au nombre de trente cinq sur le territoire régional. Les financements permettent notamment de consolider les équipes d'animation et de coordination, de déployer des antennes locales dans le but de réduire les zones blanches. L'objectif est également de pouvoir disposer d'au moins un GEM dédié aux personnes autistes (TSA) par département.

Soutien aux aidants

Le soutien aux aidants constitue un autre volet important. Une dizaine de PFRA est financée par le FIR, parfois en complément d'autres sources comme l'ONDAM. Leurs actions couvrent l'information, l'orientation, le soutien et le répit. Le FIR permet le soutien d'initiatives locales issues de petites associations qui proposent des solutions innovantes et de proximité en matière de répit. Ces actions impliquent les conseils départementaux, la MSA et la CAF, renforçant ainsi une logique partenariale territoriale.

Jeunes en situation d'amendement Creton

Enfin, un effort particulier concerne les jeunes en situation d'amendement Creton. Le FIR contribue à la création d'une plateforme de transition destinée aux jeunes majeurs, au déploiement d'une cellule parcours orientation pour les 16-25 ans adossée à une Maison Relais, ainsi qu'à l'extension d'un SESSAD 18-25 ans pour limiter les ruptures de parcours. Ces actions visent à mieux accompagner ces jeunes dans leurs démarches d'insertion et à prévenir les situations d'errance ou de rupture de solution.

Démocratie en santé – soutien à la mise en œuvre de la feuille de route de la CRSA

FIR attribué : 105 583 €

Créée par la loi Hôpital Patient Santé Territoires, la conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA), instance de démocratie en santé, est un espace privilégié de concertation et concourt, par ses avis, à la politique régionale de santé. Elle permet l'expression des usagers et des acteurs de santé, restitue leur parole. Ses avis officiels participent au Projet régional de santé (PRS).

Elle décline annuellement un programme de travail en déclinaison de sa feuille de route et dispose pour cela d'une enveloppe dédiée dans le FIR.

Formation des représentants des usagers en Conseil de la vie sociale dans les structures médico-sociales

FIR attribué : 59 500 €

Le Conseil de la vie sociale, instauré par la loi du 2 janvier 2002 comme l'une des modalités de participation des personnes accompagnées au fonctionnement et à la vie de l'établissement, a été redynamisé par le décret du 25 avril 2022 qui renforce les compétences et attributions du CVS, garantit une meilleure représentation et prise en compte des intérêts des personnes accompagnées.

L'ARS soutient la mise en place de sessions de formation auprès des représentants élus des CVS afin de favoriser la citoyenneté, l'expression et l'exercice des droits des personnes accompagnées et renforcer ainsi la démocratie en santé. Ces formations sont déployées par le CREAI pour les établissements accueillant des personnes en situation de handicap et l'URIOPSS pour les établissements médicalisés accueillant des personnes âgées.

Culture et santé

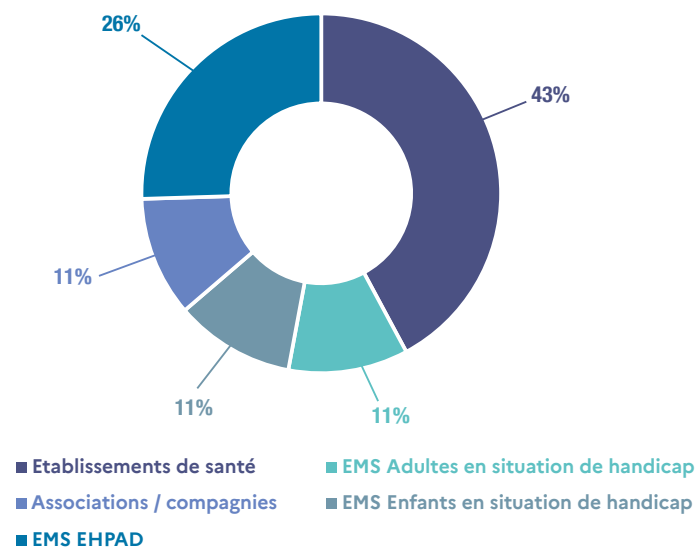
FIR attribué : 70 000 €

Chaque année, l'ARS en partenariat avec la DRAC lance un appel à projets « Culture et santé ». Cet appel à projets qui s'inscrit dans le cadre de la convention nationale Culture et Santé signée par le ministère de la Santé et le Ministère de la Culture depuis le 6 mai 2010, permet de soutenir des projets contribuant à la mise en œuvre, ou au développement, d'une politique culturelle au sein des établissements de santé et médico-sociaux au bénéfice des patients, des résidents, de leur famille, des visiteurs, des professionnels de santé. Il s'agit dans ce cadre de renforcer la dimension artistique et culturelle des projets à destination des usagers et des personnels et d'inciter les équipements culturels à construire des partenariats avec les établissements de santé et médico-sociaux.

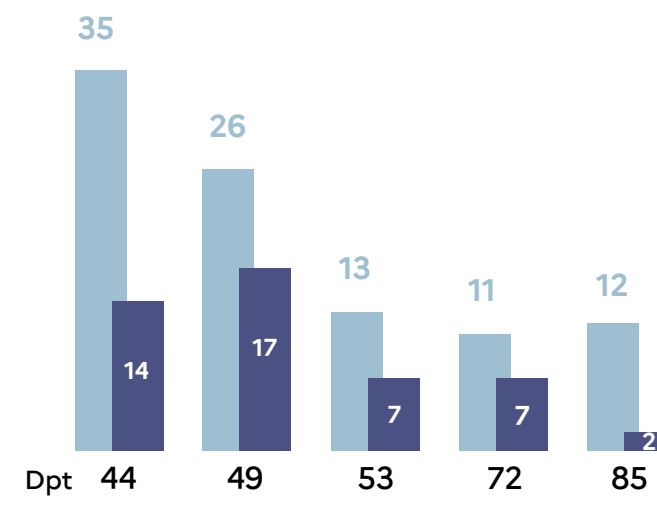
47 projets ont été retenus et soutenus en 2025.



Origine des 47 projets soutenus



Répartition par département



Dépenses
réalisées :
179 644 948 €

Le numérique en santé

• Cybersécurité

Le déploiement et l'enrichissement des accompagnements à la cybersécurité se sont diversifiés dans le cadre de la feuille de route nationale du Programme CaRE autour des sujets résilience, mutualisation, sensibilisation / formation et sécurité opérationnelle. La réalisation d'exercices de crise d'origine cyber s'est poursuivie sur le secteur sanitaire et étendue au secteur médico-social pour un total de plus de 110 structures accompagnées. Ces travaux ont mis en lumière la nécessité d'anticiper la continuité d'activité en cas de crise majeure. De nouvelles formations au rôle de Responsable des Plans de Continuité et Reprise d'activité et l'appropriation d'une méthodologie ludique appuyée par un jeu de cartes ont été mises en place (+ de 50 personnes formées, 1 formation par département). La montée en compétence sur le volet technique est quant à elle appuyée par 10 webinaires en lien avec la sécurisation des annuaires et la sauvegarde des données.

• SMUR Dem@t

Le déploiement de la solution BISOM vise à permettre la saisie par les SMUR de tous les éléments de prise en charge des patients directement sur tablette et de manière sécurisée au cours de leurs interventions. Ces bilans SMUR dématérialisés permettent ainsi un partage d'information plus facile avec la régulation médicale des SAMU Centres 15 et des services d'urgence, pour une meilleure continuité de la prise en charge des patients. La phase de généralisation du déploiement lancée en 2025 a permis d'équiper les 21 SMUR de la région et d'atteindre un taux de dématérialisation des bilans de plus de 90% à la fin de l'année. Les financements régionaux FIR et européens FEDER ont en effet facilité l'acquisition de la solution pour chacun des SMUR et permettent d'assurer la coordination régionale du déploiement et de l'utilisation de la solution BISOM.

Lutte contre les violences faites aux enfants UAPED et équipes ressources hémi régionales

FIR attribué : 1 276 747 €

Pour apporter une réponse aux enfants victimes de violence, améliorer le repérage, l'évaluation et les parcours de santé de ces mineurs victimes de violences, les ARS structurent l'offre et les parcours de soins spécialisés en faveur de l'enfance en danger, de manière graduée et coordonnée. Cette structuration prend appui sur plusieurs actions explicitées dans le Plan de lutte contre les violences faites aux enfants 2020-2022 dont la mesure 6 qui concerne le déploiement d'Unités d'accueil pédiatrique enfant en danger (UAPED), leur création ou leur renforcement. La région dispose de 4 UAPED totalement structurées et de 2 dispositifs hospitaliers s'en approchant.



Les UAPED regroupent dans les services de soins pédiatriques ou pédopsychiatriques des centres hospitaliers, des ressources soignantes spécialisées dans la santé de l'enfant et de l'adolescent et une salle d'audition adaptée. Elles ont pour objet d'offrir, dans un lieu unique et adapté, avec du personnel formé :

- un accueil du mineur victime ;
- la possibilité de soins et de protection adaptés ;
- une prise en charge globale : médico-psychologique, médico-légale et judiciaire ;
- la possibilité d'une audition par les services d'enquête dans des locaux adaptés.

En complément, deux équipes pédiatriques régionales référentes « enfance en danger » pour la prise en charge des enfants victimes de violences (mesure 7 inscrite dans le Plan de lutte contre les violences faites aux enfants 2019-2022), sont financées par l'ARS pour exercer :

- des missions de recours et d'expertise pour les situations les plus complexes : elles doivent ainsi pouvoir proposer, pour les mineurs qui le nécessitent, une coordination du parcours de soins, avec si besoin une prise en charge et un suivi dans le temps du mineur (bilans annuels), en relai notamment d'UAPED ;
- des ressources spécialisées pour l'ensemble des acteurs de soin de l'hémi-région, des actions de sensibilisation et formation (en collaboration avec les équipes des UAPED et les médecins référents de la protection de l'enfance des conseils départementaux), des approches de prévention, de repérage et de prise en charge à intégrer aux pratiques professionnelles (et entre autres, élaboration d'outils pratiques, protocoles partagés, etc.), des missions de veille, de recherche et d'enseignement.

L'hémi-région littorale (44-85) est couverte par l'équipe hémi-régionale portée par le CHU de Nantes.

L'hémi-région continentale (49-53-72) est couverte par l'équipe hémi-régionale portée par le CHU d'Angers.



- Télésanté

Le déploiement d'Omnidoc, à compter de mai 2025, en tant que nouvelle solution régionale de téléexpertise financée par l'ARS, contribue à faciliter l'accès aux soins. Proposant plus de cinquante spécialités médicales différentes avec un délai de réponse médian de 12 heures et 96 % des réponses apportées en moins de 7 jours, le dispositif contribue à accélérer les diagnostics et ouvrir l'accès à de nombreuses spécialités, en particulier pour les publics éloignés du soin, suivis par leur médecin traitant en zones sous-denses ou en ESMS.

Depuis son lancement en tant que marché régional, 57 000 actes de téléexpertise ont été réalisés sur la solution régionale entre mai et décembre 2025.



Investissements

- Réaffirmation de la stratégie d'investissement, levier de transformation

Budget : 19,6 M€

L'investissement immobilier constitue un levier majeur de transformation de l'offre. 19,6 M€ du budget prévisionnel de la DOS sont consacrés aux mesures de soutien et d'investissement dans la modernisation des établissements sanitaires et médico-sociaux.

Cette enveloppe sur le FIR régional vient consolider la stratégie régionale d'investissement élaborée au titre du plan d'investissement du Ségur.

Les financements FIR viennent soutenir des projets structurants sur des thématiques comme la filière aval, les projets d'hôpitaux de proximité ou d'établissements participant au maillage territorial, la santé mentale.

A titre illustratif, les financements 2025 ont permis d'accompagner la restructuration des urgences d'établissements comme les CH de Saumur, de Cholet ou de Haut Anjou.

Les financements FIR permettent également de maintenir et de renforcer l'appui aux établissements en développant l'ingénierie de projet, qui constitue l'élément essentiel pour que les projets à venir soient au rendez-vous des enjeux et financements associés du Ségur de la santé. À ce titre, le FIR contribue au cofinancement du dispositif Efficacité et Transition Énergétique en Pays de la Loire. Le financement est plus particulièrement orienté en direction de l'animation régionale du dispositif et le portage de postes de conseillers au service des établissements les plus isolés. L'animation régionale porte sur une quinzaine de conseillers, pour la plupart financés par les structures de portage ou des financements nationaux. Après plusieurs années de fonctionnement, le dispositif met en avant des résultats tangibles en termes de réduction des consommations d'énergie et d'économies ainsi réalisées (avec un rapport de 1 à 6 entre le coût du dispositif et les économies réalisées).

Ressources humaines en santé

- Conventionnement avec les 2 facultés de santé (Nantes et Angers)

Ces conventions, bien que pouvant contenir des actions différentes spécifiques à chaque territoire, ont le même objectif commun : développer l'universitarisation au sein de chaque subdivision. A ce titre, nous accompagnons financièrement le nombre de postes de chefs de cliniques, professeurs associés, maîtres de conférences dans les établissements hors CHU (en 2025 ce sont 3 nouveaux postes qui ont pu être financés par l'ARS), en lien notamment avec le Territoire Universitaire en Santé (TUS) dans l'hémirégion Est. Nous soutenons également les actions en lien avec le développement des soins primaires et la mise en œuvre de la 4ème année de médecine générale. Ce partenariat avec les facultés est ancré depuis de nombreuses années, et les projets qui nous lient pour l'avenir (antenne de la faculté de médecine en Vendée par exemple) confortent encore plus la dynamique de coopération engagée par les doyens et l'ARS).

- Assistant spécialiste à temps partagé (ASTP)

Le statut d'assistant est ouvert aux praticiens en post internat pour une période initiale soit d'un an, soit de deux ans renouvelables par période d'un an, sans que la période totale ne puisse excéder six ans. Ce dispositif a pour objectif de rééquilibrer l'offre de post internat et de renforcer l'installation des jeunes praticiens.

Il a été mis en place de manière expérimentale en 2009 et pérennisé en 2011 avec des financements nationaux dédiés. Considérant les tensions RH observées sur le territoire, l'ARS a complété à partir de 2018 les crédits nationaux en dégageant des crédits supplémentaires sur le FIR pour renforcer le dispositif et le promouvoir encore davantage au bénéfice des territoires.



Une convention a été signée avec les 2 CHU en 2023, pour la période 2023-2025, afin de définir des critères d'éligibilité pour ces postes financés sur le FIR. Pour 2025, ce sont 25 postes supplémentaires d'ASTP qui ont pu être financés sur la région, en plus de la dotation nationale permettant le financement de 121 postes.

- Convention avec l'ANFH sur l'apprentissage

Depuis 2021, l'ARS a conclu une convention avec l'ANFH afin de soutenir le développement de l'apprentissage dans les établissements sanitaires et médico-sociaux publics de la région sur le métier d'aide-soignant. Cette convention prévoit le co-financement par l'ARS de 50% des coûts pédagogiques et de 50% des frais de traitement dans la limite de 10 000 € par contrat.

Depuis 2022, la convention a été étendue aux métiers d'accompagnement éducatif et social et moniteur éducateur. Elle a été renouvelée en 2025, et il est prévu de poursuivre cet accompagnement en 2026.

Sur la période 2021-2023, 127 contrats ont ainsi pu être financés dans le cadre de cette convention, dont 92% concernaient des aides-soignants.

Accompagnement des établissements de santé

- EGALIM

Adoptée en 2018, la loi Egalim impose désormais aux établissements publics ayant un service de restauration collectif de proposer à minima 50% de produits durables dont 20% de produits biologiques (opposable au 1er janvier 2022).

Dans le cadre d'un partenariat établi avec la Préfecture, la DRAAF et la FHF Pays de la Loire, l'ARS s'est engagée, pour soutenir l'atteinte de cet objectif, à compenser partiellement les surcoûts liés à l'achat de produits alimentaires durables et biologiques, à hauteur de 3 millions d'euros. En 2025, 27 établissements de santé et médico-sociaux ligériens ont pu ainsi bénéficier d'une aide, soit un montant total de **1,123 M€**. La démarche d'accompagnement a vocation à se poursuivre en 2026.



- Soutien aux établissements de santé en difficulté

En Pays de la Loire, 19 établissements cumulent 86% du déficit régional 2024 des 46 établissements publics et 28 cliniques privées non lucratives (97 M€ sur 113 M€).

15 de ces établissements font l'objet d'un suivi rapproché notamment dans le cadre du comité régional de veille des situations de trésorerie (COREVAT, en lien avec la DRFIP). Parmi eux, et en complément d'autres leviers d'actions, 10 établissements ont nécessité une aide en trésorerie en 2025 pour un montant de 39,36 M€ (tous vecteurs de financement confondus et hors aides EHPAD), dont **18 M€ sur le FIR**. Ce soutien est en constante évolution depuis plusieurs années et représente +10 M€ (hors aides EHPAD) par rapport à 2024 (dont + 5,5 M€ sur le FIR).

Dans ce contexte de dégradation de la situation financière des établissements de santé, l'instruction publiée le 15/10/2025 relative à l'efficacité et à la performance des établissements de santé dresse les modalités de pilotage et fixe les orientations nationales de contractualisation. 4 contrats de performance ont ainsi été signés en décembre 2025 en Pays de la Loire pour accompagner le retour à l'équilibre des établissements concernés ; cette démarche a vocation à se poursuivre en 2026.

En complément, l'ARS reste attentive aux fragilités de certains territoires et activités (**2,766 M€ au titre du maintien des activités déficitaires en 2025**) et se positionne notamment en soutien des coopérations public/privé.

- Soutien des démarches d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins

L'ARS Pays de la Loire finance (**715 500 € en 2025**) la structure régionale d'appui désignée depuis 2018 pour accompagner les établissements de santé, les structures médico-sociales et les professionnels de ville de la région dans leurs démarches d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins.

QualiREL Santé, ce sont 364 adhérents (dont l'intégralité des établissements de santé), soit 829 structures représentées, couvrant l'ensemble des territoires de la région.

L'accompagnement proposé par la SRA s'articule autour de sept parcours d'accompagnement collectif prioritaires, déployés selon une approche multimodale, combinant notamment : ateliers thématiques, communautés de pratiques, formations intra-établissement, groupes projets, séminaires, webinaires, campagnes d'évaluation et challenges. Ces actions sont construites au plus près des besoins du terrain et mobilisent 755 référents QualiREL Santé sur l'ensemble de la région au sein des établissements sanitaires et médico-sociaux.

Les thématiques prioritaires des parcours portent notamment sur le management par la qualité ; le retour d'expérience sur la gestion des événements indésirables associés aux soins (EIAS) ; la promotion de la bientraitance et la lutte contre les maltraitements ; l'appropriation des attendus du référentiel HAS pour les ES et les ESMS ; le renforcement de l'engagement des usagers et de l'expression des patients et le travail en équipe.

À titre d'exemple, le parcours dédié aux EIAS a été lancé dans le cadre du challenge national FORAP EIAS 2025. 26 établissements sanitaires et médico-sociaux de la région se sont engagés dans cette démarche, qui comprend l'analyse d'un EIAS jusqu'au retour d'expérience partagé avec les établissements régionaux. Au total, 15 retours d'expérience ont été produits, parmi lesquels 2 lauréats ont été distingués et valorisés lors de la Semaine de la sécurité des patients 2025 (les Capucins et EHPAD Anne de Melun).

• Amélioration de la prise en charge de l'endométriose en France

Pathologie peu connue et mal diagnostiquée, l'endométriose touche pourtant 10 à 15 % des femmes en âge de procréer (soit entre 100 000 et 150 000 femmes en Pays de la Loire).

En déclinaison de la stratégie nationale de lutte contre l'endométriose lancée le 14 février 2022, l'ARS Pays de la Loire œuvre pour déployer une filière endométriose et accompagner les professionnels de premier recours dans la prise en charge et le suivi de leurs patientes. L'objectif : améliorer le diagnostic et assurer un parcours de soins en proximité, pluridisciplinaire et coordonné.

L'ARS Pays de la Loire a ainsi demandé aux acteurs de la filière de se concerter pour construire les modalités d'une animation et d'une coordination des professionnels de santé et du soin, afin de structurer l'offre de prise en charge de l'endométriose sur les 5 départements. Ainsi, s'intégrant aux organisations et aux dispositifs de coordination préexistants, « EndoRef Pays de la Loire », filière unifiée et dédiée, a vu le jour le 18 mars 2024, sous la forme d'une association Loi 1901. Dans le cadre d'un contrat signé en 2025 avec l'Agence et de financements dédiés (270 000 €), EndoRef Pays de la Loire est chargée :

- d'animer et piloter toutes actions et projets à un niveau opérationnel, avec les professionnels de santé impliqués dans la filière, visant à améliorer la visibilité de l'offre, la déployer et faire monter en compétences les professionnels ;
- d'assurer les liens et la communication auprès de tous les acteurs concernés, les partenaires institutionnels et auprès des associations d'usagères.



Accompagnement des établissements de santé

• Exercice coordonné

Afin d'accompagner le développement et la pérennisation des structures d'exercice coordonné de soins primaires, l'ARS Pays de la Loire mobilise chaque année diverses subventions au bénéfice des acteurs de l'exercice coordonné.

En 2025, on peut noter le soutien de deux centres de soins infirmiers (CSI) vendéens qui ont été aidés par le versement d'une subvention totale de 94 000 €. Adossé à un plan d'actions concrètes visant à un retour à l'équilibre, le versement de ces aides a permis à ces deux CSI de faire face à leurs difficultés de trésorerie passagères et ainsi de maintenir l'offre de soins infirmiers sur ces deux territoires vendéens (St Michel en l'Herm et St Hilaire des Loges).

En 2025, 525 000 € ont en outre été versés à l'APMSL (Association pour le développement de l'exercice coordonné pluriprofessionnel en Pays de la Loire).

Cette dotation a notamment permis l'accompagnement d'équipes en devenir : 9 réunions d'information ont été organisées à l'attention de porteurs de projets (99 participants au total) et 12 équipes ont bénéficié d'ateliers d'écriture « devenir Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) », dont 4 ESP CLAP (Equipes de Soins Primaires Coordinées Localement Autour du Patient).

Ce financement a également permis d'accompagner les 95 MSP en fonctionnement adhérentes par leur participation à des groupes locaux, des ateliers, des temps d'information, etc.

Les thématiques traitées en 2025 : écriture de protocoles, santé environnementale, dynamique d'équipe, santé publique, auto-évaluation & démarche qualité, gestion de structure, système d'information partagé et données de santé (en partenariat avec le groupement e-santé), soutien à la fonction de coordination (formation PACTE, groupes locaux), construire un plan de communication, gouvernance et implication des usagers.

• Autres initiatives pour l'amélioration de l'accès aux soins :

L'année 2025 a également vu l'émergence d'un second medicobus en Sarthe soutenu par la Région Pays de la Loire et financé sur le FIR à hauteur de 180 000 €. Le premier medicobus porté par le conseil départemental de la Sarthe s'est, quant à lui, vu attribuer une subvention de 180 000 € pour sa deuxième année de fonctionnement. Cette stratégie d'accompagnement permet un aller-vers les populations situées dans des territoires ruraux où l'offre médicale fait défaut.

Par ailleurs, 30 000 € sont versés chaque année à l'EHESP, dans le cadre d'une coopération, en vue d'organiser un parcours pédagogique diplômant pour des coordinateurs de MSP (12 candidats en 2025) et de CPTS (11 candidats en 2025), leur permettant ainsi de monter en compétences dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions. L'animation des séminaires de formation est assurée par des formateurs relais de l'APMSL et de l'InterURPS formés par l'EHESP.



DT 44 2 504 244 €

DT 49 1 261 554 €

DT 53 642 882 €

DT 72 852 575 €

DT 85 1 262 022 €

LES CONTRATS LOCAUX DE SANTÉ

Les contrats locaux de santé (CLS) sont un levier important pour contribuer à la territorialisation de la politique régionale de santé.

Ils nécessitent un fort investissement sur l'animation et l'accompagnement des projets qui dépendent beaucoup de la dynamique des acteurs locaux.

L'ambition des CLS est d'adopter des stratégies susceptibles de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé et de rendre les parcours de santé plus cohérents à l'échelle locale.

En partenariat avec les collectivités, ces thématiques d'action sont déclinées et mises en cohérence avec les 5 priorités du Projet régional de santé :

- la prévention et la lutte contre les addictions ;
- la santé mentale ;
- la santé des jeunes ;
- l'accompagnement du risque et de la situation de perte d'autonomie ;
- l'adaptation du système de santé à l'accueil et à l'accompagnement des personnes les plus précaires.

Au nombre de 47 en région (au 31/12/25), les CLS sont répartis ainsi :

- 8 en Loire-Atlantique
- 7 en Maine-et-Loire
- 7 en Mayenne
- 9 en Sarthe
- 16 en Vendée

80,5 % de la population régionale est couverte par un CLS signé et 87,5 % par un CLS signé ou en projet (7 CLS sont en projet).

15 CLS ont été signés en 2025 dont 7 sont des CLS de 1^{re} génération.





Actions phares

ACTIONS NOUVELLES

En Loire-Atlantique

- **Actions de prévention portées par les MSP et ESP-CLAP** : 11 projets financés pour 87 057 €. Action remise en mouvement sur Saint-Nazaire, sensibilisation sur les risques de la consommation d'alcool chez les jeunes collégiens sur la commune de Donges, prévention et dépistage de la fragilité chez les personnes âgées de 70 ans et plus sur Trignac, *Manger bouger et santé vous bien* à Moisdon, repérage et accompagnement des troubles dys sur Villeneuve-en-Retz, activité physique adaptée et alimentation chez des patients atteints d'une pathologie neuro-dégénératives, sur la Bernerie, vie affective et sexuelle auprès des lycéens du quartier de Bellevue, langage et communication : bien grandir et soutenir la parentalité à Nantes Bellevue, lutte contre la lombalgie chronique, douleurs et sédentarité sur Nantes Bellevue, groupe de parole et/ou à médiations thérapeutiques en addictologie sur Saint-Nazaire et prévention en santé mentale sur Nantes Chantenay.

- **Co-financement du déploiement de la Boussole des jeunes** / volet santé sur Nantes Métropole 10 000 €.

► Accompagnement des CLS

440 450 € délégués pour la mise en œuvre des CLS Nantes et Nantes métropole, Pontchâteau-Saint-Gildas-des-Bois, Saint-Nazaire agglomération, Pornic agglomération, Grandlieu communauté, Communauté de communes Erdre-et-Gesvres, Redon agglomération - 48 actions co-financées par l'ARS, dont

- Pontchâteau : mise en place de groupes de pair'aidance à destination des parents dès la grossesse, pendant 1 an et des ateliers parents-enfants dans une maison des *1 000 premiers jours* ;
- Redon agglomération : promotion de la nutrition et de l'alimentation durable lors de manifestations sportives avec des ateliers de sensibilisation à la nutrition ;
- Saint-Nazaire, Montoir-de-Bretagne, Donges, Trignac : le cafécolo ateliers participatifs et interactifs d'information et de sensibilisation à la santé environnementale ;
- Pornic agglomération : ateliers destinés aux femmes victimes de violences conjugales et encadrés par deux professionnelles, pour les aider à retrouver la confiance et l'estime de soi, de prendre conscience de leurs ressources propres, et de renforcer leur santé mentale ; et création d'une pièce de théâtre interactive, à partir des situations vécues par les participantes des ateliers ;
- CCAS de Sautron : Ateliers de sensibilisation sur la santé mentale et les premiers secours en santé mentale pour les seniors et proches aidants ;
- Orvault : sensibilisation des femmes enceintes à la santé environnementale ;
- Indre : ateliers de sensibilisation sur les perturbateurs endocriniens pour les parents de jeunes enfants et les assistantes maternelles ;
- Les Sorinières : session d'inclusion autour de la découverte d'activités physiques accessibles à tous avec des ateliers pour les personnes en situation de handicap.

► Dans le cadre de la grande cause nationale « santé mentale »

- Soutien à l'organisation et aux programmes d'actions des semaines d'information en santé mentale sur Redon agglomération, Nantes métropole, Pontchâteau-Saint-Gildas-des-Bois, Communauté de communes d'Erdre-et-Gesvre, Saint-Nazaire agglomération ;
- Soutien d'actions pour aider les aidants à agir sur leur bien-être psychique : APEI ouest et ALPHA répit

FIR 2025

BUDGET EXÉCUTÉ

En Maine-et-Loire

- La mise en œuvre d'une expérimentation d'un **dispositif coordonné et global d'une équipe mobile psychiatrie précarité dans le Nord-Ouest Anjou** a été financé à hauteur de 40 300 €.

- Amorçage du projet **santé des enfants protégés** – financement FIT à hauteur de 50 000 €.

Dans le cadre de la mise en place du Parcours Coordonné Renforcé (PCR) « Santé protégée » (décret en attente de parution), l'ARS a attribué une subvention de 50 000 € à l'association DAC 49 afin de permettre le démarrage opérationnel de ce dispositif sur le territoire.

L'objectif principal de ce travail est de construire une collaboration étroite entre le conseil départemental et le DAC 49 afin d'assurer un suivi coordonné et renforcé du parcours de santé des enfants protégés.

- Le projet « M'T Emotions » a pour finalité de permettre une meilleure connaissance de soi chez les enfants, en identifiant et en gérant ses émotions :

- comprendre les causes et les conséquences des émotions ;
- s'exprimer et communiquer dans le domaine des émotions ;
- réguler les émotions ;

- permettre aux enfants de renforcer leurs ressources pour analyser des situations problématiques et solliciter des ressources extérieures en cas de besoin.

Pour l'année 2025, des ateliers vers le territoire du Baugeois-Vallée ont été déployés. Quatre établissements scolaires (deux publics et deux privés) ont accueilli ces interventions entre janvier et juin. Une évaluation de cette première phase a été présentée lors du Comité Territorial de Santé (CTS) du 28 mars 2025, afin de tirer les enseignements de cette expérimentation et de préparer les futures étapes du projet.

La suite est orientée, pour l'année scolaire 2025-2026, vers l'accompagnement des écoles suivies en 2024-2025 et le déploiement de l'outil « M'T Kit » (et mise à jour de cet outil).

En Sarthe

- Précarité et santé mentale : Accompagnement à la préfiguration du projet d'appartements de coordination thérapeutique (ACT) « Un Chez-Soi D'abord »

Face à l'augmentation du nombre de personnes sans domicile présentant des troubles psychiques sévères, aux difficultés d'accès aux soins et à un accompagnement médico-social adapté, il a été décidé de développer un dispositif d'appartements de coordination thérapeutique «un chez-soi d'abord». Ces modalités d'accompagnement adaptées à la complexité des besoins, permettra de proposer une mise à l'abri dans un logement et un accompagnement médico-psycho-social intensif.



FIR 2025

BUDGET EXÉCUTÉ

Grâce au FIT, la DT de la Sarthe accompagne la préfiguration de ce projet par un CGSMS pour garantir un futur déploiement conforme aux exigences du cahier des charges national et accompagner les premiers bénéficiaires. Un financement FIT 2025/2026 à hauteur de 70 000 € permet d'amorcer le projet en mettant en place la coordination des acteurs et des ressources, ainsi que les 2 ou 3 premiers accompagnements de personnes identifiées et priorisées par l'ensemble des acteurs.

► Médico-social : accompagnement GTSMS (Groupement Territorial Social et Médico-Social)

La délégation de la Sarthe accompagne la structuration de GTSMS regroupant tous les EHPAD publics autonomes de la Sarthe en finançant du co-développement pour les directeurs et directeurs adjoints et de l'analyse de la pratique professionnelle des Infirmiers diplômés d'Etat coordonnateurs (IDEC).

L'objectif principal est de soutenir l'ensemble des directrices/directeurs et des IDEC dans leurs fonctions en facilitant le partage, par l'appartenance au même territoire, la prise de recul et ainsi limiter l'accumulation de tensions et l'épuisement professionnel. Les ateliers favoriseront le bon fonctionnement du futur GTSMS en facilitant l'interconnaissance, le travail collaboratif et en contribuant au développement d'une dynamique interne de solidarité, à la diffusion du sentiment d'appartenance au groupement et à la promotion des bonnes pratiques.

En Vendée

► La délégation territoriale, aux côtés des collectivités locales propriétaires des locaux et du Département contributeur financier, soutient la création de places pour l'hébergement des internes et promouvoir l'attractivité des territoires. La qualité de l'accueil et le cadre de vie des internes qui viennent découvrir un territoire au cours de leur stage sont essentiels pour garantir de futures installations. Ce sont déjà trois logements des internes qui ont été cofinancés fin 2025.

► Pour fluidifier les parcours hospitaliers et proposer des accompagnements adaptés aux besoins des personnes précaires, un lit transitoire a été expérimenté. Conçu par l'association Vista et construit pour répondre aux besoins des services hospitaliers du CHD de Vendée, le dispositif propose l'accueil pour des séjours courts de patients hospitalisés mais médicalement sortant, occupant un lit pour des motifs liés à l'absence de logement stable ou de logement adapté à leur état de santé.



En Mayenne

► Au-delà du temps de coordination dans chacun des 7 CLS, des actions spécifiques en lien avec les priorités ci-dessus ont été soutenues financièrement telles que les actions relatives à la **prévention en santé mentale et à la prévention des addictions**. De nouvelles **actions de sensibilisation et de formation** ont ainsi été déployées sur plusieurs territoires mayennais. En particulier, cinq pièces de théâtre permettant la sensibilisation et le débat sur la santé mentale et les addictions se sont tenues dans les EPCI et huit formations PSSM (classique et module jeune) ont été dispensées auprès de publics variés.

► Par ailleurs, d'autres projets en faveur de l'**accès aux soins et l'attractivité des soignants ont été financés**. A titre d'exemple, l'ARS s'est engagée aux côtés des collectivités et du CH Haut Anjou pour le déploiement d'un centre dentaire qui vient renforcer l'accès aux soins dentaires, une initiative d'une CPTS recherchant l'amélioration du parcours de soin des addictions a été accompagnée. Dans le prolongement de 2024, des actions de sensibilisation au bien-être à l'attention des soignants ont été financées.

ACTIONS RECONDUITES

En Loire-Atlantique

► Accès aux soins des personnes en situation de précarité : 821 600 €

Dont dispositif CESAME 44 équipe territoriale d'accueil, d'écoute et de soutien en santé mentale pour les personnes exilées : poursuite du déploiement et stabilisation des 20 points territoriaux d'accueil et d'écoute sur le département

► Renforcement de la médiation en santé pour les personnes vivant en bidonvilles et les gens du voyage (passage de 2 postes de médiateurs santé à 4 postes de médiateurs santé portés par les Forges médiation qui seront déployés en 2026)

► Prévention : 253 522 €, dont 137 312 € pour des actions en faveur de la santé mentale

En Maine-et-Loire

► Financement à hauteur de 30 000 € du dispositif DOSMI sur le Choletais

La mission principale du dispositif vise à répondre aux besoins des personnes en souffrance psychique, confrontées à des situations de précarité et d'exclusion, avec la proposition d'un espace d'écoute de proximité qui facilite et organise l'orientation des publics vers des actions de santé et/ou d'insertion adaptées.

► Financement : 60 000 € pour renforcer les équipes et actions suivantes du CCAS d'Angers :

- participer à hauteur de 50 % au financement du poste de l'infirmière du PASS ;
- permettre l'achat de produits pharmaceutiques (sous clefs et à disposition unique de l'IDE et dans les limites réglementairement prévues) ;
- renforcer l'équipe des agents d'accueil et de médiation ;
- augmenter le temps de travail de la psychologue ;
- participer au financement d'une partie de l'interprétariat, par la prise en compte notamment de l'interprétariat en présentiel.

En Sarthe

► La délégation de la Sarthe soutient chaque année les organismes gestionnaires du handicap à travers une enveloppe dédiée afin d'accompagner les personnes en situation de handicap présentant des troubles sévères. Ce soutien fort et constant auprès des organismes se caractérise notamment par le financement de renforts ponctuels en ressources humaines dans les établissements.

► La délégation territoriale de la Sarthe continue d'accompagner les territoires engagés dans le renouvellement ou la mise en œuvre d'un contrat local de santé (CLS), en soutenant à la fois le financement des postes de coordonnateurs et celui des actions de prévention (nutrition, santé mentale, vie affective et sexuelle, parentalité, etc.).

► Depuis 2021, la DT72 contribue à hauteur de 15 000 € par an à la mise en œuvre d'un guichet unique destiné aux professionnels de santé de Le Mans Métropole. Ce dispositif a pour objectif d'accompagner les professionnels dans leur projet d'installation, notamment sur les aspects personnels tels que la recherche de logement, les solutions de garde d'enfants, l'accès à l'emploi pour le conjoint ou toute autre demande individualisée. Cet accompagnement personnalisé participe à la fidélisation des professionnels de santé, à une meilleure connaissance de l'attractivité du territoire et encourage le développement de l'exercice coordonné. Un flyer de communication commun à l'Assurance Maladie, à l'ARS et à Le Mans Métropole a par ailleurs été élaboré afin de faciliter les démarches d'installation des professionnels de santé libéraux.

L'année 2024 a été marquée par une forte dynamique, avec une augmentation de 47 % du nombre de professionnels accompagnés par rapport à 2023.

En Vendée

► Pour contribuer à l'**accès aux soins en proximité dans les territoires en tension**, la délégation territoriale a poursuivi son soutien à l'association Escorter, qui porte le centre de santé multisite et concrétise l'initiative qu'avait promue la CPTS Loire Vendée Océan. En permettant l'intervention de médecins du territoire de la CPTS sur deux communes qui ont enregistré des départs récents de professionnels (Beauvoir-sur-Mer et Froidfond), le centre de santé contribue à la prise en charge de patients, souvent âgés, qui se retrouvaient sans médecin traitant sur ce territoire. Au-delà d'une simple reconduction du financement, l'année 2025 a marqué sa déclinaison dans d'autres territoires du département. Si les interactions locales entre Nieul-le-Dolent et les médecins des Clouzeaux existaient déjà dès 2020, c'est désormais le Sud Vendée qui déploie un projet similaire.

► Les médecins de la CPTS Plaine et Marais, et plus particulièrement ceux de la MSP Esculape de Luçon ont investi des cabinets secondaires, avec un premier local aménagé sur la commune de Saint-Michel-en-l'Herm, qui sera prochainement suivi par Nalliers voire Mareuil-sur-le-Lay, avec la contribution de la communauté de communes Sud Vendée Littoral.

► Afin de **prendre en charge les soins urgents** de manière solidaire entre la ville et l'hôpital, l'année 2025 est marquée par la poursuite du dispositif de centre de petite traumatologie, hébergée dans les murs du centre hospitalier Côte de Lumière aux Sables d'Olonne et qui fonctionne grâce à l'investissement des médecins de la CPTS Littoral Vendéen. Cette petite unité permet la prise en charge des petites urgences (traumato, petites infections) en bénéficiant si nécessaire du plateau d'imagerie du centre hospitalier et garantit la possibilité de reconvoquer les patients selon les besoins. Dispositif complémentaire du service d'accueil des urgences, il a su trouver pleinement sa place auprès de la population sablaise ainsi que des estivants.



En Mayenne

Des projets intégrant des actions de sport adapté et de prévention des chutes ont été financés pour soutenir la prévention de la perte d'autonomie. Enfin, le FIT a une nouvelle fois permis de construire des solutions ponctuelles et ajustées pour renforcer les parcours de personnes en situation de handicap complexe.



MESURES DE COORDINATION DE POLITIQUES PUBLIQUES

En Loire-Atlantique

- Soutien de projets dans le cadre du volet santé des contrats de ville : 8 projets soutenus en coordination avec le service politique de la ville, la Préfecture et les collectivités pour 64 500 €
- Préfiguration de la Maison des enfants de Nantes qui aura pour objectifs l'accueil gratuit, universel et inconditionnel des enfants de 6 à 11 ans montrant des signes de mal-être ou de souffrance psychique, leur évaluation et la mise en place d'un accompagnement psycho-éducatif individualisé : 201 000 €. Mission portée par la MDA sous le pilotage conjoint de la ville de Nantes, la délégation territoriale, le conseil départemental, le CHU et qui a associé largement les acteurs concernés par la santé des enfants, dont la DSDEN, la DDEC et la CAF. Cette préfiguration a abouti à la formalisation du projet et le dépôt de la création du GIP Maison des enfants, dans la perspective d'une ouverture de la structure en septembre 2026.

En Maine-et-Loire

- La stratégie de résorption des bidonvilles en construction sur le territoire d'Angers Loire Métropole décline une méthodologie promue par la DIHAL, définie par l'instruction du 25 janvier 2018. Financement de la médiation en santé (dont le porteur est l'association Montjoie 49) : 30 000 €. Démarrage en mars 2025, en lien avec les médiateurs sociaux (AIH), la PASS du CHU, Trajectoires et les différents acteurs santé du territoire.
- Élaboration conjointe par les services de l'État et du Département du schéma qui fixe les enjeux en faveur des gens du voyage. Financement : 30 000 € auprès de l'Université d'Angers en vue de mener une enquête, un diagnostic, à partir des trois thématiques ciblées dans l'axe vie sociale-santé :
 - assurer la promotion de la vaccination auprès des voyageurs ;
 - accompagner la santé de la femme tout au long de sa vie ;
 - accompagner les voyageurs, et leurs aidants, présentant une perte d'autonomie, porteurs de handicap, enfant, adultes et personnes âgées.
- Le SIAO 49 a objectivé un besoin de veiller à l'accès à l'évaluation médicale et psychique, mission inscrite au CASF, des publics en grande précarité en demande au 115 ou sur des dispositifs de logements accompagnés. Financement ARS : 30 000 € pour l'évaluation médicale et psychique.



FIR 2025

BUDGET EXÉCUTÉ

En Sarthe

► Journée « être sourd en Sarthe »

Les acteurs sarthois accompagnant les personnes sourdes sont peu nombreux et les ressources professionnelles, relativement rares, sont fortement mobilisées au quotidien afin d'accompagner les familles et d'apporter les compensations indispensables aux personnes sourdes. Pour autant, une véritable dynamique territoriale existe et mérite d'être soutenue, voire renforcée. L'événement réunissant l'ensemble des acteurs du territoire le 8 octobre 2025 s'inscrit pleinement dans cette perspective. C'est dans ce contexte et au regard de ces enjeux que la DTARS a souhaité apporter un soutien financier à l'organisation de cette journée.

Issue d'une collaboration entre la MDA, le CAMSP, l'Éducation nationale, Réso Pédia et l'Association des Sourds du Maine, cette rencontre avait pour objectifs de faire connaître les ressources existantes en Sarthe pour l'accompagnement des personnes sourdes et de leurs proches, ainsi que de favoriser les échanges entre les acteurs du territoire, de renforcer les liens et d'encourager le développement de coopérations innovantes.

Ce rassemblement a réuni de nombreux partenaires, dont la MDA72, le CAMSP et l'Inspection académique de la Sarthe. Elle a également bénéficié de la présence de Mme Sophie Dalle-Nazeby, chercheuse, et de Mme Blandine Lacour, journaliste.

En Vendée

Enjeu fort pour la sécurité routière en Vendée et la lutte contre les violences intra-familiales, la CPTS Littoral Vendéen et le CSAPA Addictions France ont été soutenus pour concevoir un **dispositif d'évaluation pour les personnes condamnées à des obligations de soins**, dont le lancement est envisagé au second trimestre 2026. En lien étroit avec le Tribunal des Sables (juge d'application des peines) et le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, les personnes condamnées se verront proposer un bilan de santé avec un professionnel afin d'évaluer les besoins de soins : à la fois dans le cadre de la mesure pénale pour affiner la décision de justice, mais aussi en guise de prévention et de réinscription dans un parcours de santé parfois insuffisant.

En Mayenne

Le FIT a permis la réalisation du **bilan du premier projet territorial de santé mentale dégageant ainsi les orientations pour la deuxième version en cours de construction**. Une journée de bilan avec l'ensemble des acteurs (150 personnes) a été organisée par le consortium d'acteurs du projet. Un site internet PTSM verra prochainement le jour. Des actions du collectif « Santé mentale » ont également été soutenues (émissions de radio, élaboration d'un clip de sensibilisation par exemple) dans le cadre des semaines d'information sur la santé mentale. Des actions de prévention en santé mentale ciblées sur le mal être en milieu agricole ont été déployées.

Le FIT a été mobilisé pour **un temps fort 2025 avec une journée « Agir ensemble pour promouvoir la santé mentale des jeunes »**, composée de conférences et d'ateliers thématiques, qui a permis de travailler une feuille de route opérationnelle pluri partenariale déclinée dès 2026. Cette journée initiée par la Délégation territoriale a rassemblé 250 personnes du département : des élus, des jeunes, des professionnels et bénévoles de la santé, du secteur médicosocial, de la jeunesse et de l'éducation autour de l'ambition partagée d'agir en faveur de la santé mentale des jeunes.

Une attention particulière a été portée aux **publics précaires et vulnérables** par une contribution renouvelée à des actions de médiation et de prévention (santé sport, alimentation, santé sexuelle, etc.), de prise en charge de psycho trauma ou une participation au financement d'interventions sociales auprès de femmes victimes de violences intra familiales.





www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr



Pour la santé
de tous
nous prenons
soin de chacun